

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2021

Réuni le : 20/09/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 14/06/2021.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable ☒ [X]

Avis défavorable ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SORTIES SCOLAIRES 2022

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires obligatoires pour l'année 2022.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SORTIES SCOLAIRES - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires obligatoires pour l'année 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de stage - 4ème et 3ème

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions de stage des classes de 4ème et de 3ème générales.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conventions stage. Le chef d'établissement demande l'accord du CA pour signer les conventions de stage d'observation de 3ème et 4ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de stage - 4ème SEGPA

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions de stage d'initiation des élèves de 4ème SEGPA.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conventions stage. Le chef d'établissement demande l'accord du CA pour signer les conventions de stage d'initiation de 4ème SEGPA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : conventions de stage - 3ème SEGPA

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer les conventions des stages d'application des élèves de 3ème SEGPA.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conventions stage. Le chef d'établissement demande l'accord du CA pour signer les conventions de stage d'application de 3ème SEGPA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport d'activité du référent numérique

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité du référent numérique

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande aux membres du CA d'approuver le rapport du référent numérique pour l'année scolaire 2019/2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2021

Réuni le : 20/09/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DATE ORAL DNB 2022

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe la date des oraux du DNB session 2022 au 23 juin 2022.

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La présidente demande au conseil d'administration son accord pour fixer la date de l'épreuve orale du DNB session 2022 au VENDREDI 3 JUIN 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2021

Réuni le : 20/09/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve les tarifs 2021/2022 relatifs à l'hébergement et aux divers tarifs détaillés en pièce jointe ainsi que la participation aux charges communes du SRH au taux de 18%

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non valeur

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur les admissions en non-valeur présentées

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'admettre en non-valeur les créances de demi-pension suivantes :

- n° 21CD12J097522 d'un montant de 55.30€
- n° 21CD12J097542 d'un montant de 55.30€
- n° 21CD12J097521 d'un montant de 63.20€
- n° 21CD12J097541 d'un montant de 63.20€
- n° 20CD12J083592 d'un montant de 99.00€

Soit un total de 336.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités de remboursement des frais de déplacements

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités de remboursement des frais de déplacements tels que rédigés dans la pièce jointe en date du 20/09/2021

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FRAIS : le conseil d'administration approuve les modalités de remboursement des frais de déplacements tels que rédigés dans la pièce jointe en date du 20/09/2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UGAP GAZ : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'UGAP relative à la fourniture de gaz

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IDA66 : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association IDA66 relative à l'enlèvement des cartouches d'encre et toners usagées

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2021
Réuni le : 20/09/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des logements de fonction

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LOGEMENTS : le conseil d'administration approuve la répartition des logements de fonction tel que présenté dans le tableau joint

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PITNEY BOWES : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de location de la machine à affranchir avec la société PITNEY BOWES d'une durée de 3 ans

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2021

Réuni le : 23/11/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupe alimentaire : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commande alimentaire pour l'année 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à l'association sportive

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise un don de 500€ à l'AS du collège

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise un don de 500€ à l'AS du collège destiné à compenser le manque à gagner de la vente des photos de classe lié à la Covid 19

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2021

Réuni le : 23/11/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve les tarifs 2021/2022 relatifs à l'hébergement et aux divers tarifs détaillés en pièce jointe ainsi que la participation aux charges communes du SRH au taux de 18%

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

IMFSI. Le chef d'établissement demande l'autorisation au CA de signer une convention sans incidence financière avec l'IMFSI pour l'accueil d'étudiants infirmiers.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

CONVENTION CADRE : le chef d'établissement demande l'autorisation de signer une convention cadre avec les différents partenaires de l'établissement, dont une liste est jointe pour information.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

SESSAD – ALFRED SAUVY : La présidente demande l'accord du CA pour la signature d'une convention de partenariat avec l'association Joseph Sauvy (SESSAD, convention sans incidence financière.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

UPVD : Le chef d'établissement demande l'accord pour la signature de conventions sans incidence financière avec l'UPVD pour l'accueil de stagiaires dans le cadre de leur parcours de formation

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DONNEURS DE VOIX : La présidente du conseil d'administration demande l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'association des Donneurs de Voix (bibliothèque sonore) pour bénéficier de livres enregistrés pour les deux élèves non-voyants du collège, convention sans incidence financière.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

OEPRE : La présidente du conseil d'administration demande l'accord pour signer la convention sans incidence financière avec le lycée Picasso sur les modalités de gestion des crédits de l'OEPRE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UGAP ELEC :le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'UGAP relative au marché de fournitures électricité 2022 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2021

Réuni le : 23/11/2021

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2021
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
autorise le virement de 2920.56€ du service OPC vers le service ALO

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve le règlement intérieur du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021/2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme de l'association sportive pour 2021/2022

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme de l'association sportive pour l'année scolaire 2021-2022.

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande au conseil d'administration approuver le programme de l'association sportive pour l'année scolaire 2021-2022, avec la modification portées dans le compte rendu du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ENGIE : Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer le contrat de maintenance de la chaudière avec la société ENGIE pour 1 an renouvelable par tacite reconduction

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction modifiée

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2021
Réuni le : 23/11/2021
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des logements

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des logements selon le tableau joint en date du 23/11/2021
Modification : le logement 1 est attribué à l'adjoint gestionnaire logé en NAS
le logement 3 est attribué au CPE logé par NAS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA OFII B1 : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention définitive portant sur l'organisation d'une action de formation continue avec le GRETA des Pyrénées-Orientales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA OFII A1 : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention définitive portant sur l'organisation d'une action de formation continue avec le GRETA des Pyrénées-Orientales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA PAL : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention définitive portant sur l'organisation d'une action de formation continue avec le GRETA des Pyrénées-Orientales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA FLE IDEA : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention définitive portant sur l'organisation d'une action de formation continue avec le GRETA des Pyrénées-Orientales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

CONVENTION CADRE : le chef d'établissement demande l'autorisation de signer une convention cadre avec les différents partenaires de l'établissement, dont une liste modificative est jointe pour information.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 31/12/9999

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

La présidente demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la ventilation de la DHG, l'utilisation de la marge et l'organisation pédagogique qui en découle concernant les enseignements de complément.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Jean Moulin cité Éducative Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit entre le collège et la cité éducative représentée par le chef d'établissement du collège Jean MOULIN.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SORTIES SCOLAIRES 2022 - modificatif

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires obligatoires pour l'année 2022.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SORTIES SCOLAIRES - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires obligatoires pour l'année 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ARECOS

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention avec l'association ARECOS pour l'éducation musicale.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
valide la DBM pour vote des crédits versés par le GRETA

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur les admissions en non-valeur présentées

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'admettre en non-valeur dont la liste est jointe à l'acte d'un montant total de 633.60€ dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice, au vu d'un procès verbal de carence de l'huissier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Date de l'oral du DNB session 2022

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe l'oral du DNB au jeudi 2 juin 2022.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La présidente demande au conseil d'administration son accord pour fixer la date de l'épreuve orale du DNB session 2022 au JEUDI 2 JUIN 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 14
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2022
Réuni le : 15/02/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFC : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le CFC renouvelable par tacite reconduction

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :47

Année scolaire : 2021-2022

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

- Avertissement ;
- Blâme ;
- Mesure de responsabilisation ;
- Mesure d'exclusion temporaire de la classe d'une durée maximale de 5 jours ;
- Mesure d'exclusion temporaire du collège avec sursis pour une durée maximale de 5 jours ;
- Mesure d'exclusion temporaire du collège ferme pour une durée maximale de 5 jours.
- Mise en paiement des heures supplémentaires effectives.

A

Nom :VANDERBEEKEN

Prénom :GWENDOLINE

Qualité :PERSONNEL DE DIRECTION

Fonction :PRINICPALE ADJOINTE

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Le chef d'établissement

Nom : Baugey-Fritz

Prénom : Sophie

Signé le: 22/03/2022 14:48:29

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/03/2022

Réuni le : 11/04/2022

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒

Budget annexe : ☐

Réserves :

Avec réserves ☐

Sans réserve ☒

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/03/2022

Réuni le : 11/04/2022

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

☒ Sur un compte de réserve unique

☐ Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 11/04/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
valide la DBM de prélèvement sur fonds de roulement de 20000€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 11/04/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MGEN - Le chef d'établissement demande d'autorisation de signature d'une convention avec la MGEN pour la mise en œuvre d'un stage professionnel dans le cadre d'une démarche de réinsertion professionnelle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baugey-Fritz
Prénom : Sophie
Signé le: 12/04/2022 10:05:48

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/03/2022
Réuni le : 11/04/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Montpellier , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PAREX - MONTPELLIER Le conseil d'administration donne son accord pour l'organisation du voyage à Montpellier du 04 au 06/07/22 pour 20 élèves et 4 accompagnateurs dont le budget prévisionnel s'élève à 5688.00€ financés par l'établissement sur crédits Cordées de la réussite
Pas de participation des familles

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LES ANGLES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SKI : séjour à Les Angles du 30/01/2023 au 03/02/2023 pour 22 élèves et 3 accompagnateurs d'un budget total de 8002€, participation des familles de 270€.
La part des accompagnateurs est financée par l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Gratification aux élèves

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'achat des récompenses aux élèves

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Gratification : le conseil d'administration autorise l'achat des récompenses aux élèves dont la liste est jointe au présent acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AFC FLE GRETA : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention prévisionnelle avec le GRETA pour la formation AFC FLE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PAL GRETA : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention prévisionnelle avec le GRETA pour la formation PAL

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LECTIO GRETA : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention prévisionnelle avec le GRETA pour la formation LECTIO

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements COP

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le renouvellement des COP de M. HARRACHE et ARNAL
Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

COP : le conseil d'administration émet un avis favorable au renouvellement par le CD66 des conventions d'occupation précaire de M. Harrache et de M. Arnal pour l'année scolaire 2022-2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 5
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Compresseur : le conseil d'administration autorise le virement entre le service ALO et OPC d'un montant de 1350.48€ afin de financer le compresseur de la chambre froide négative

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties scolaires 2022/2023

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties scolaires obligatoires pour l'année 2022/2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PPMS

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le nouveau PPMS

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande aux membres du CA d'approuver le nouveau PPMS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 21/06/2022.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable ☒ [X]

Avis défavorable ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baugey-Fritz

Prénom : Sophie

Signé le: 01/07/2022 16:28:48

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 6

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande au conseil d'administration d'approuver le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilangue de continuité allemand

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification de l'organisation de l'enseignement bilangue de continuité allemand en classe de 6ème pour la rentrée 2022

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification de l'organisation de l'enseignement bilangue de continuité allemand en classe de 6ème pour la rentrée 2022 telle que décrite dans le procès verbal

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

☒ Assistants d'éducation

☐ Personnels GRETA/Personnels administratifs

☐ Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

☐ Accompagnant des élèves en situation de handicap

☒ Autres services civiques

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :10,5 Quotité de travail :100 Mission confiée :voir fiche

Rémunération :heure Origine du financement :etat

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0